



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 4 MARS.

On écrit de Munster à la *Gazette d'Augsbourg* que les nobles qui ont été visiter l'archevêque à Minden, ont rapporté l'assurance que Mgr. était décidé à ne point accepter le chapeau de cardinal s'il lui était offert, attendu qu'il ne voulait pas se prostituer aux yeux de toute l'Europe en donnant au différend en question une issue qui lui serait personnellement favorable.

— La *Gazette de Munich* rapporte que l'archevêque ayant demandé au bourgeois de Minden combien il y a d'indigènes en ville, et celui-ci ayant répondu qu'il en a dix à douze familles professant le culte catholique, le prélat lui dit que quand il s'agit de secourir des malheureux il ne faut pas faire de distinction, et donna 200 thalers pour distribuer entre tous les indigènes.

On lui a offert un logement plus spacieux, il l'a refusé.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 6 MARS.

Dans la séance d'hier à la chambre des communes, sir Robert Peel a adressé à lord Palmerston une interpellation relative aux droits perçus à Java. Il a rappelé que ces droits étaient frappés contrairement à la lettre et à l'esprit du traité conclu entre la Hollande et l'Angleterre, et il a demandé si le gouvernement ne pouvait pas lui dire si un arrangement satisfaisant avait été fait à ce sujet avec la Hollande, ou s'il existait au moins un projet d'arrangement.

Lord Palmerston a répondu que la Hollande s'était engagée à faire un tarif conforme aux stipulations du traité. Il a appris que ce traité a été publié à Java, et il attend de jour en jour la communication officielle du ministre anglais à La Haye. Il a reçu copie de ce document par une source particulière, et il le croit satisfaisant sous quelques rapports, mais non sous quelques autres. Les stipulations du traité n'établissent par de différence sur la provenance des marchandises, mais bien sur les navires importateurs. Les marchandises importées à Java par des Anglais sur des navires anglais doivent payer le double des droits frappés sur les marchandises importées par navires hollandais, et les articles qui ne paient rien par navires hollandais sont frappés de 6 p. c. par navires anglais. Du reste, quand il recevra la communication officielle, si les stipulations du traité n'ont pas été scrupuleusement suivies, il insistera pour obtenir les changements nécessaires.

— Ce matin, à 5 heures et demie, un violent incendie a éclaté dans les chambres de M. Maule, conseiller de la reine, dans le bâtiment du greffe au Temple. L'alarme fut donnée par M. Maule lui-même dans la chambre à coucher duquel le

feu a pris naissance. Les chambres de l'attorney général de M. Maule et vingt autres sont complètement détruites. On avait été plus d'une demi-heure sans pouvoir obtenir de l'eau. A 2 heures, le feu n'était pas entièrement éteint; mais il a été concentré de manière à ne pouvoir s'étendre plus loin. Jusqu'à présent on croit que personne n'a péri; mais on ne peut encore connaître toute l'étendue des pertes, dont une grande partie pèsera sur l'attorney général.

— Le 3 février, un incendie a détruit à Baltimore le cirque de M. Cooke. La veille, on avait donné à ce théâtre une représentation de *Mazeppa*, et le feu avait pris, dit-on, à une partie de la scène. On le croyait éteint, lorsque le lendemain matin, entre quatre et cinq heures, il éclata avec violence. Tout le théâtre a été la proie des flammes. Des cinquante-deux chevaux de manège, cinq seulement ont été sauvés; les autres ont été suffoqués par la fumée et la chaleur. Le cirque de Baltimore était plus vaste que ceux de Francoini à Paris et d'Asley à Londres. On évalue la perte de M. Cooke à 80,000 dollars (400,000 fr.).

— Hier après-midi, entre une et deux heures, M. André Martin, consul de France, s'est brûlé la cervelle avec un fusil de chasse. Il avait placé le canon à sa tempe gauche, et a fait partir la détente avec le bout de sa botte. Il était âgé de 50 ans, et possédait une grande fortune. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

### FRANCE. — PARIS, LE 7 MARS.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Gouin, relative à la dette 5 p. c., a tenu aujourd'hui une nouvelle séance. Elle a décidé affirmativement les deux questions principales, d'où dépend l'application de la mesure: le droit de remboursement attribué à l'état, et l'opportunité de la réduction, dans ses rapports avec la situation intérieure et extérieure. Cependant on est convenu que le ministère pouvait avoir à sa connaissance, en contradiction avec les événements apparents, des faits qui ne lui permettraient pas de partager l'avis de la commission quant à nos relations extérieures. Il a été dit de plus qu'on avait lieu de croire qu'un ministre parti-an de la conversion, avait médité et rédigé un plan pour le cas où cette opinion prévaudrait parmi la majorité de la chambre. En conséquence de cette double hypothèse, il a été convenu que la commission suspendrait sa délibération pour entendre les ministres; et afin de ne rien enlever au gouvernement de son initiative, il aurait été écrit à deux membres du cabinet pour les inviter à se rendre au sein de la commission.

(Commerce.)

— Le major prussien et rédacteur de la *Gazette de Breslau*, M. le baron de Vaerst, dont on avait remarqué l'appa-

rition au quartier général de don Carlos, vient d'arriver à Paris. On se rappelle qu'on le disait porteur de sommes considérables destinées pour don Carlos.

— Trois cent cinquante témoins ont été entendus dans l'affaire de Vidocq. La chambre du conseil a prononcé sur une triple prévention dirigée contre les escroqueries, corruption de fonctionnaires, et usurpation de fonctions publiques. La chambre du conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre et Vidocq a été mis en liberté.

— Le *Journal de Smyrne*, dans une lettre de Constantinople, datée du 29 janvier, dit que des négociations importantes ont lieu dans ce moment entre la Porte et les grandes puissances. Il y a, selon lui, réconciliation entière entre la France et la Turquie, grâce aux efforts de l'amiral Roussin. L'Angleterre et la France s'efforcent, de toutes manières, d'amener la pacification complète de l'Orient. Elles tâchent d'engager le sultan et le pacha d'Egypte à diminuer tous les deux l'état de leurs armées.

### On lit dans le *Mémorial Bordelais*:

Un courrier extraordinaire est arrivé de Lisbonne à Madrid le 23, et le lendemain le comte O'Alia, en a expédié un autre à Paris.

On prétend à Madrid que sur les ouvertures faites par le comte O'Alia à la cour de S. M. T. F. pour engager le Portugal à s'unir avec l'Espagne, dans le but de négocier un arrangement diplomatique, S. M. la reine de Portugal s'était empressée d'y adhérer. Les bases de cet arrangement seraient:

1. Renouement des relations avec la cour de Rome pour la réforme du clergé;
  2. Réhabilitation de don Miguel comme infant de Portugal, en lui rendant ses biens actuellement confisqués;
  3. Amnistie politique générale;
  4. Reconnaissance de l'emprunt de don Miguel, dont le capital nominal est de 38 millions de francs 5 p. c., pour le liquider au niveau de toutes les autres dettes du Portugal.
- On n'ignore pas que la cour de Lisbonne et le cabinet anglais désirent depuis longtemps le rétablissement de la charte de don Pedro, et cette espèce de contre-révolution semble avoir des chances favorables depuis l'avènement de monsieur O'Alia: alors MM. de Pamella et Saldanha reviendraient au pouvoir, et ils savent fort bien que les grandes puissances ne reconnaîtront jamais Dona Maria tant que don Miguel ne sera pas réhabilité infant et ses emprunts reconnus.

### NOUVELLES DE L'ALGÉRIE.

Ben-Aïssa, cet ex-premier ministre du bey de Constantine, dont nous avons annoncé l'arrivée à Boue, est reparti pres-

### FEUILLETON.

#### KARA-ALY LE BRIGAND. — MOEURS TARTARES.

... Le procès de Kara-Aly et de ses complices vient d'avoir son dénouement. On ne peut mieux reproduire la physionomie de ce drame sombre et sauvage qu'en recourant aux pièces même de l'instruction, telles qu'elles ont été publiées dans les journaux officiels de St-Petersbourg (*L'Abeille du Nord* et le *Journal du ministère de justice*).

Depuis plusieurs mois le district de Zaratzk, dans le gouvernement de Kazan (Russie asiatique), était infesté par une bande redoutable de brigands: non-seulement les voyageurs étaient chaque jour exposés à leurs attaques, mais ils fondaient même sur les villages, pénétraient dans les villes et exerçaient les plus horribles déprédations. Aussi le nom de leur chef Kara-Aly (Aly-le-noir) était-il devenu la terreur de tous les habitants de cette vaste et riche contrée. Déjà depuis plus de 8 mois la vigilance des agents de la police, les marches et contre-marches des détachements de troupes mis à la poursuite des brigands étaient demeurés sans résultat; la promesse faite aux paysans de récompenser la capture de chaque brigand, mort ou vif, d'une prime de 1000 roubles papier monnaie (4000 fr.); la mise à prix de la tête de Kara-Aly, au prix exorbitant de 5000 roubles, n'avaient pas obtenu plus de succès: enfin le gouvernement se décida à déployer plus d'énergie pour mettre fin à ces brigandages et rassembler les populations épouvantées. Enfin le 1er novembre 1837, Tiedor (Théodore) Trazof, assesseur du district de Zaratzk, opéra l'arrestation du terrible Kara-Aly, de cinq de ses complices, et d'une jeune femme désignée comme son épouse ou sa concubine (1).

L'instruction de cette affaire, confiée à une commission composée d'un capitaine, *isprawnik* (chef de la police du district), d'un assesseur et d'un secrétaire de la juridiction basse (*sekretar nijnohoziemskoï souda*), fut dirigée avec une rare activité, en vertu de l'ordre suivant, émané du tribunal criminel de Kazan, et signé du procureur impérial (2).

« Ordre du procureur impérial:  
 « Au nom de sa majesté impériale Nicolas Pawlowitch, autocrate de toutes les Russies, nous procureur impérial, ordonnons à la commission composée de (ici les noms des commissaires désignés...), d'instruire l'affaire de Kara-Aly et de ses complices — Kara-Aly, tartare, natif de Kazan, est accusé d'avoir dérobé pour la troisième fois les rangs de l'armée; d'avoir exercé le brigandage pendant onze mois, époque durant laquelle il a été commis quinze assassinats, trente-deux vols à main armée et un nombre immense de vols ordinaires et d'escroqueries.  
 « Kazan, le 20 novembre 1837. »

(1) Cette importante capture de Kara-Aly et de sa bande se trouve officiellement annoncée dans le *Journal du ministère de justice* (russe), n° du 28 janvier.

(2) Les affaires criminelles, en Russie, passent toujours par la filière d'une commission qui doit procéder à l'interrogatoire des prévenus et des témoins, et vérifier sur les lieux les circonstances de l'accusation.

A un mois de là, le 10 décembre, la commission avait fini ses travaux et présentait son rapport composé des pièces suivantes. (Nous suivrons l'ordre et la forme de la procédure russe, en abrégant seulement les digressions et supprimant les doubles emplois.)

#### Rapport de l'assesseur Tiedor Trazof, sur l'arrestation des brigands.

« Le 1er août de l'an 1837, j'ai reçu du gouvernement l'ordre et mission de découvrir le repaire des brigands de la bande de Kara-Aly, et de m'emparer de leur personne. Cinquante Cosaques, commandés par l'enseigne Djarilof, et 25 gendarmes dans les ordres du lieutenant Nowinani, me furent adjoints pour cette expédition. Toutes nos recherches furent infructueuses.

« Le 2 octobre, après avoir fait la ronde du district, chargé en outre que j'étais de lever les arriérés d'impôts (*niédômka*) sur les habitants, je suis revenu à Zaratzk avec dix sept mille roubles, papier-monnaie, provenant de cette levée. Mais déjà la nuit était commencée lorsque j'étais arrivé à la ville, et l'heure était trop avancée pour que je pusse me présenter chez le receveur du district (*kaznatchy ujedny*), et je dus remettre au lendemain le versement que j'avais à opérer. A minuit, je travaillais seul dans mon cabinet, lorsque la porte s'ouvrit tout à coup, et je vis entrer un homme d'une stature colossale, vêtu d'un capouk (espèce de fourrure de peau de mouton à l'usage des paysans russes) et portant un bonnet de peau de mouton sur la tête. Sa figure couverte de larges moustaches, sa barbe noire, ses longs cheveux pendant en désordre et les farouches éclairs que lançaient ses yeux, tout donnait à cette apparition imprévue un caractère horrible et sauvage. Avant que j'eusse eu le temps d'appeler du secours, cet homme s'était avancé vers moi, montrant son poignard, ses pistolets, et portant impérativement son doigt à ses lèvres comme pour commander le silence.

« Je demeurais immobile de surprise et d'anxiété, il s'assit à côté de moi, et d'une voix sombre, mais assurée: « Tu es Trazof, me dit-il, Trazof, chargé d'arrêter Kara-Aly! Eh bien, moi, je suis Kara-Aly; regarde-moi bien, car il faut que tu me connaisses! »

« Puis, après une pause, il ajouta: « Tu m'as regardé maintenant, et je vais te dire ce qui m'amène. Tu as ici dix sept mille roubles? » Je fis un effort pour me lever et appeler au secours; mais me saisissant d'une étreinte de fer, il me terrassa; puis, tandis qu'il me retenait étendu à terre, avec une dextérité inconcevable il me ferma la bouche d'une serviette, et me lia les pieds et les bras. Alors il fouilla dans mes vêtements, ouvrit quelques meubles, en brisa d'autres, et ayant trouvé enfin les dix sept mille roubles dans ma caisse, il revint à moi et me dit: « Je pourrais acheter ton silence au prix de ta vie, et en me disant ces mots, il me menaçait de son poignard, mais je te méprise et ne te crains pas, car ton czar eût il autant de soldats qu'il y a d'étoiles au firmament, Kara-Aly le braverait encore, et j'aurais en souverain de la liberté. »

« Alors il m'ôta la serviette de dessus la bouche, et sortit avec précipitation. Resté seul, j'appelai et mes domestiques accoururent; je me lançai à la poursuite du brigand avec mes cosaques. Ce fut en

vain. Nous reconnûmes bien hors de la ville des traces de chevaux qui se dirigeaient vers les montagnes, mais bientôt ces traces disparaissaient à l'embranchement de trois ou quatre routes rocailleuses.

De retour à Zaratzk je constatai quel était l'état des lieux. La porte n'avait pas été forcée, c'était au moyen d'une clé qu'on l'avait ouverte; cette circonstance, ainsi que les paroles de Kara-Aly qui me savait possesseur de dix sept mille roubles, étaient de nature à faire porter mes soupçons sur mes domestiques, mais tous ont protesté de leur innocence, bien que j'aie employé tous les moyens pour savoir la vérité (c'est à dire le fouet et la bastonnade).

« Le 1<sup>er</sup> novembre, je me trouvais à la foire de Rajansk, lorsque j'aperçus rôdant autour du marché, deux hommes revêtus du costume des Tchermesses (peuplade habitant le gouvernement semi asiatique de la Russie) Je reconnus dans l'un d'eux Kara-Aly, dont les traits étaient demeurés gravés dans ma mémoire, et, sans perdre un moment, je les fis entourer par une dizaine de cosaques qui m'accompagnaient. Alors un terrible combat s'engagea: le peuple s'enfuit sans vouloir me prêter main forte, et les deux brigands se défendirent en furieux avec leurs yatagans. Un cosaque fut tué, trois blessés; mais enfin je parvins à saisir Kara-Aly, car c'était bien lui; et alors, jetant avec désespoir son yatagan: « Dieu! la voulu ainsi! s'écria-t-il; tue moi, garde moi, fais ce que tu voudras, je suis vaincu par la fatalité. » Puis, s'adressant à haute voix à son compagnon qui, pressé de moins près, luttait encore: « Mousroum, sauve moi, lui cria-t-il, je te nomme khan de la troupe! » Et comme mes hommes répondaient par un victorieux hurra, « Ou si tu succombes, que ta langue soit muette comme la pierre, » ajouta-t-il. Heureusement Mousroum se rendait alors, et nous parvîmes à les garrotter tous les deux.

« Enfermés dans la prison, tous deux gardèrent le silence, et tous les moyens furent impuissants pour leur arracher une révélation. Enfin Mousroum, fléchissant sous la torture, laissa échapper ces mots: « Cherchez sur la Kyrum-al (montagne de Kyrum), vous trouverez la caverne de Mustapha Iblis (Mustapha le Diable). » Je pris aussitôt 200 fantassins et les 50 cosaques, et je me dirigeai vers la montagne. Arrivé au pied du sentier qui la gravit, je plaçai les cosaques et cent hommes d'infanterie à l'entour pour intercepter toute issue, et suivi des cent hommes restant, je m'engageai dans l'étroite voie qui conduit à la caverne que Mousroum avait désignée. A peine avions-nous fait quelques pas que nous vîmes un homme prendre la fuite; bientôt nous entendîmes un coup de fusil, suivi presque simultanément d'une décharge mieux nourrie. Plusieurs de mes soldats furent blessés; trois même tombèrent morts sur le coup; mais notre marche ne fut cependant pas ralentie, et en moins d'une heure nous étions parvenus à la caverne.

« La fusillade cessa alors tout à coup: une large et lourde pierre se défilait l'entrée; nous le levâmes, et, la bayonnette en avant, nous pénétrâmes dans l'obscurité. La caverne du Diable était entièrement abandonnée: devant le feu, se trouvaient des aliments tout apprêtés, mais pas un être vivant n'était demeuré dans le souterrain. En prêtant l'oreille, nous entendîmes le sourd retentissement du pas des chevaux et des cris qui semblaient sortir de dessous terre.



qu'aussi tôt pour Alger par le bateau à vapeur. Il se rend à Paris, chargé, dit-on, d'une mission.

Voici, d'après un journal du matin, les propositions dont il se dit chargé :

Achmet Bey rentrerait dans Constantine et reconnaîtrait la suzeraineté de la France à laquelle il payerait un tribut stipulé à Paris. La France serait libre d'ériger dans les murs de Constantine une casbah ayant garnison française soldée par Achmet. Le bey rétabli percevrait les impôts qu'il devait lever précédemment sur les divers tribus de sa dépendance. Ben Aïssa disait à ces officiers français, pour leur faire sentir tout l'avantage d'un pareil traité : « Toutes ces choses convenues et arrangées, mon maître et moi nous pouvons vous assurer qu'une femme européenne pourra voyager isolément de Medjez Ammar à Constantine sans nul danger; nous en répondrons sur nos têtes. Qu'avons-nous de plus cher et de plus précieux au monde que nos enfants? Eh bien! je laisserai mon fils à Paris en otage.

Le journal qui donne ces détails ajoute : « Tout cela est fort beau, comme la pensée de l'ambassadeur se déguise avec peu d'habileté, il faut bien dire que, dans une autre conversation, il affirmait avec beaucoup d'assurance que lorsqu'Achmet Bey aurait fait ses affaires, il faudrait à l'armée d'occupation au moins trois mille hommes pour escorter ses convois. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6.

Le coupon a été détaché aujourd'hui sur le 5 p. c., et le ter. cours a été 407 50 fin du mois, ce qui a fait 25 centimes de hausse sur le dernier cours d'hier. Il y a eu, dès l'ouverture du parquet, beaucoup de demandes, et le cours s'est élevé jusqu'à 407 60 fin du mois. Le 3 p. c. n'a point monté aussi rapidement; ouvert à 79 75, il est venu à 79 85, cours auquel il était très ferme.

Les actions de la banque de France se sont élevées de 10 fr., le cours a été 2660; les actions des 4 canaux ont monté à 4247 50.

L'actif espagnol était bien tenu à 20 1/8 et le 3 p. c. portugais à 48 1/4.

L'emprunt d'Haïti était très demandé. On a traité le cours de 400 francs.

Les actions du chemin de fer de St. Germain sont toujours offertes. L'asphalte de Seyssel à 5960 fr.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de St-Jean-de-Luz, 2 mars 1838 :

Belascoain est situé sur une hauteur qui domine toute la vallée, une grande partie de l'Arga, et d'où il est facile de couper les communications avec Pampelune, ou au moins de rendre très difficiles les approvisionnements de cette place. Il est du plus grand intérêt pour les chrétiens d'empêcher les carlistes de se fortifier sur ce point. Ils ont échoué dans leurs tentatives des 26 et 27 derniers.

Les dernières nouvelles de Madrid disent que don Basilio Garcia avait établi son quartier-général à Letur dans le royaume de Murcie, à 52 lieues de Madrid.

Après deux jours de retard, le courrier de Madrid est enfin arrivé avec les journaux jusqu'au 27 février :

Le sénat, qui n'a pas siégé pendant sept jours, a tenu une séance le 26 pour entendre le rapport de la commission relative à la question de l'admission de l'infant don Francisco comme sénateur. La commission s'est prononcée pour la négative. On s'attend à des débats très-vifs lorsqu'on ouvrira la discussion sur cette question.

La Quotidienne publie ce matin la dépêche suivante, qui, dit-elle, est arrivée hier à Paris :

L'arrivée au quartier-général du prétendant, du général Bourmont et de son fils, est un fait incontestable. Le premier aura sous ses ordres, Goni et 10,000 soldats des provinces pour agir dans la Vieille-Castille du côté de Valladolid et Salamance, tandis que l'infant don Sébastien et Gueurgué envahiront l'Aragon pour marcher sur Madrid par la ligne de l'Henares.

Le prétendant Gomez et Merino se porteront sur la capitale avec un 3e corps par Osma et Segovie, et Cabrera marchera sur le même point par Cuenca. C'est le plan qui a été arrêté, non en Espagne, mais à Vienne, et on croit parvenir de cette manière à frapper un coup décisif, sans que l'armée espagnole puisse s'opposer à cette combinaison.

Dans leur ignorance superstitieuse, nos soldats commencent à hésiter, croyant que c'était à des esprits infernaux que nous faisons la guerre; heureusement nous reconnaissons une issue qui aboutissait au côté opposé. Cette issue, qui était en pente, allait en s'élargissant; bientôt la clarté du jour y pénétra, et nous reconnûmes l'empreinte des sabots des chevaux. Enfin nous sortîmes dans le bas fond.

Là nous vîmes nos cosaques maîtres de quatre brigands légèrement blessés, et d'une femme qui, ainsi qu'eux, avait tenté de s'échapper à cheval. Nous fouillâmes la caverne, et ne pûmes y découvrir que des armes, différents costumes, des provisions et de riches étoffes. Aucune somme d'argent ne s'y trouva, et les brigands interrogés sur le lieu où devait être déposé le trésor, répondirent uniformément : — Le Khan et Dieu seul savent où est l'argent. (Ils donnent le titre de Khan à Kara-Aly.) Les prisonniers ont été immédiatement dirigés sur Zaratisk.

Kara-Aly, informé du résultat de l'expédition et de la capture de ses complices, a imploré comme dernière faveur qu'on lui permit de voir sa chère Fazry. « Avoue, lui ai-je répondu, où est caché ton trésor, et je ferai paraître Fazry devant toi. » Mais pour toute réponse il branla la tête et laissa échapper en soupirant ces mots : « Que la volonté de Dieu soit faite!... » Depuis on n'a pu obtenir aucun autre indice à ce sujet.

Fait le 3 novembre 1837, en la ville de Zaratisk. Signé Tiedor Trazof, assesseur du district de Zaratisk.

Interrogatoire de Kara Ali par le capitaine Isprawnik.

Le capitaine Isprawnik : Dites vos nom et prénoms et le lieu de votre naissance.

Kara Ali : Comme Dieu est le seul Dieu, et Mahomet son prophète, ainsi je suis le seul et unique descendant des sultans de Kazan; mon père est Kurdy le Sultan, et ma mère Falma, la sœur de Noussiram-Bey. Le 15 septembre 1833, Kazan a vu la naissance du rejeton de ses souverains.

Le capitaine : Vous en imposez à la justice. Noussiram-Bey a prouvé que vous n'étiez que le fils de la nourrice à qui avait été confié son pot ténébreux mort en bas âge.

Kara Ali : Noussiram-Bey a menti comme un chien infidèle. Il s'est emparé de ma fortune, comme votre czar s'est emparé de mon royaume. Ainsi le plus fort a toujours raison. Et moi, à la tête de mes braves, j'ai eu raison lorsque j'ai rencontré un voyageur.

D. Comment as-tu été traité dans la maison de Noussiram Bey? — R. Comme le dernier des animaux domestiques. Noussiram Bey, Ismail et Edigy, ses fils et mes cousins, martyrisaient mes jours. Il n'y a que la belle Fazry, fille de mon oppresseur, qui semait des roses de consolation sur les orties de ma vie. Encore enfant, elle me disait toujours : « Aly, tu es malheureux comme un arbrisseau au milieu des déserts, moi je t'aime! » Et ici le sauvage brigand essaya une larme.

D. A quel âge as-tu été fait soldat, et pourquoi ton maître t'a-t-il jeté dans les rangs de l'armée? — R. Mon maître, c'était mon maître comme le loup est le maître du jeune chevreau qui ne sait pas

La Quotidienne ajoute :

« Nous n'avons pas à nous prononcer sur la probabilité de ces nouvelles. Nous croyons pouvoir assurer que le gouvernement a reçu des dépêches de nature à les expliquer, et nous espérons que la gravité des circonstances lui fera un devoir de les publier. »

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 8 MARS.

Le chemin de fer de Tirlemont à Liège devait d'abord être livré à la circulation, le 10 de ce mois, nous avons ensuite annoncé que ce serait le 12, sur un bulletin qui nous avait été transmis comme à tous les autres journaux de Bruxelles, par une personne mal informée. Nous apprenons aujourd'hui que ce ne sera ni le 10 ni le 12, mais au plus tôt du 20 au 25, encore cela n'est-il pas bien assuré. Ce nouveau retard provient de nombreux éboulements qui ont eu lieu au-delà de Tirlemont depuis le dégel, et que dix wagons sont occupés journellement à réparer. (Indépendant.)

Les journaux anglais du 6 mars sont sans nouvelles importantes. Il n'est plus question du changement ministériel qu'on pouvait attendre selon les bruits répandus dans la cité dans la journée du 5.

Une école normale pour les sous-officiers vient d'être créée et sera établie à Malines vers le 15 de ce mois; M. Chapelié a fait un choix de plusieurs centaines de sujets les plus instruits; ils se réuniront sous la direction de M. Kesteloot Dehoyellesque, qu'on dit expert en enseignement. (J. d'Ostende.)

Les témoins qui seront entendus le 2 avril aux assises du Brabant, dans l'affaire du Lynx, sont au nombre de 26 à charge et 26 à décharge.

Le Lynx a fait assigner deux généraux, plusieurs officiers; médecins, hommes de lettres et ouvriers typographes. Le ministre de la guerre a fait assigner un général de brigade pensionné, un colonel de cavalerie, un lieutenant-colonel de la ligne, 2 majors, 4 capitaines-quartiers-maîtres, 13 capitaines, 2 lieutenant-quartiers-maître, 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants.

BULLETIN DE LA CHAMBRE

La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui du projet de loi relatif à la taxe des barrières. La seule question qui ait donné lieu à quelque débat était celle relative à la perpétuité de la loi; MM. Dubusainé et Liedts soutenaient que la taxe des barrières constituait un impôt, et devait par conséquent être votée annuellement. MM. de Jaeger, Rogier, Verhaegen et Desmet ont soutenu le système de la section centrale. M. le ministre des travaux publics et M. de Brouckère ont fait remarquer que la taxe des barrières fut-elle considérée comme un impôt ou comme un péage, cela n'empêchait pas de rendre perpétuelle la loi qui en consacrait le principe, puisque pour satisfaire au vœu de la constitution il suffisait que le chiffre ne fût voté annuellement au budget des voies et moyens. La grande majorité de la chambre a partagé cette opinion, et la loi, qui n'a subi que de légers changements de rédaction, a été votée par urgence à l'unanimité des 65 membres présents.

M. le ministre avait proposé à la section centrale une disjonction supplémentaire relative aux plantations des routes, mais dans le cours de la discussion il a déclaré qu'il la retirait du projet actuel et en faisait un projet séparé dont la chambre s'occupera ultérieurement.

Bruxelles, 8 mars (trois heures). — Si les affaires ont été moins animées et moins importantes que la veille, les cours se sont bien maintenus, même avec hausse pour plusieurs valeurs. Fonds de l'état 5 p. c. 102 1/4, 4 p. c. 93 3/4 A 7/8; Société Générale titres en nom fl. 826

encore courir; il a été mon tyran. Fazry avait quatorze ans, j'en avais vingt-cinq; il voyait, le pervers, que nos cœurs ne formaient qu'un. Sentant l'or et l'argent à gauche et à droite, le vieux bey me fit gratter comme une bête fauve, et me fit enfin soldat, moi qui suis son souverain légitime.

D. Dans quel régiment as-tu servi? — R. Dans le régiment de dragons de Nijny Novogorod. Pendant cinq ans, j'ai semé la mort dans les rangs des Circassiens: mon sabre a abattu plus de têtes aux ennemis de ton czar, que tu n'as de chevaux sur la tête; je serais resté dans ce régiment si la guerre eût encore duré, car elle me plaît la guerre comme l'or à l'avare; mais on nous a claquemurés dans une ville, l'ennemi m'a consumé, et je me suis en allé pour voir Fazry, l'étoile de mon salut.

Le capitaine donne lecture à Kara Aly, du rapport suivant de l'auteur du régiment des dragons de Nijny Novogorod :

« Kara Aly, mahométan, soldat au régiment des dragons de Nijny Novogorod; pendant les combats, il se conduisit en brave guerrier, comme il convient à un soldat russe; mais en garnison, il se montra insubordonné et s'abandonnait habituellement à l'ivresse. Le 16 mars, en 1833, au moment où le régiment est arrivé à Tiflis, le lieutenant Kryloff a fait punir Kara Aly pour un acte d'insubordination. Le soldat justement puni déserta le jour suivant, mais fut bientôt arrêté à Wladicaucas. Puni pour ce délit, il dut être envoyé à l'hôpital. Là, devant l'inspecteur de l'hôpital, il sauta par une croisée et échappa à la poursuite des soldats. Cette fois encore cependant on le saisit plus tard à Astracan. Au moment où il devait passer par les verges, le prince Boralyński, major du régiment, le fit entrer dans sa chambre, et le questionna sur la manière dont il s'était échappé la première fois. Les soldats gardaient la porte; Kara Aly raconta comment l'inspecteur de l'hôpital était placé, où il se trouvait lui-même; puis, tout en expliquant comment s'était passée cette scène, il s'approcha de la fenêtre, et comme s'il voulait joindre la pantomime au récit, il sauta précipitamment dans la rue. Le premier moment de surprise passé, on courut à sa poursuite; mais il fut impossible de le retrouver. La même nuit, un cheval du major Borolyński a été volé, et deux soldats d'ordonnance ont été trouvés assassinés.

Le capitaine, continuant : Kara Aly, est ce vrai?

Kara Aly. Oui, c'est moi qui ai commis ces deux assassinats et ce vol.

Le capitaine. Qui t'as porté à commettre ce triple crime? Dis la vérité.

Kara Aly. Mes lèvres sont pures de mensonge, comme le soleil est pur des taches de nuages qui passent momentanément sur son front. L'auditeur a dit la vérité sur mon crime; mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que lorsque je prenais une si terrible résolution, mon dos était encore déchiré par les coups de verges et de bâton dont j'avais été injustement accablé. Je me suis sauvé de la demeure du major Boralyński, dans son écurie. Personne n'a pensé à me chercher là, et j'y suis resté sous l'auge sans mouvement. La nuit arriva, Ivan et Havrilo, deux soldats d'ordonnance du major, couchaient dans l'écurie. Je nourrissais une juste haine contre ces soldats; c'étaient deux lâches, et ils m'avaient dénoncé plu-

A., certificats au porteur émission de Paris 1750 A.; Société de Mutualité 1477 50 (147 3/4) P. (176 25 (147 5/8) A., acheteurs à 178 75 (147 7/8) fin du mois; Société Civile 1550 (155) fnt et reste A.; Banque de Belgique 1460 (146); Actions Réunies 1057 50 3/4 (105 3/4) et P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1400 (110) P. 1097 50 (109 3/4) A.; Produits du Flénu 2090 (209), Levant du Flénu 1800 (180); Hornu et Wasme 1530 (153) P.; Sarslonghamps demandé 1700 (170) A.; Société Nationale cotée officiellement 1260 (126) A., acheteurs après la cote à 1275 (127 1/2); Raffinerie Nationale 1250 (125); Société de Commerce en hausse 1360 (136) A.; Fabrication de papier 1120 (112) P.; Chemin de fer de Cologne 1085 P.

Peu de transactions en actif espagnol, coté (8 1/2) P., tenu à 18 3/8. Marché des huiles, nul.

Amers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardois 18 7/16 A., Banque Commerciale 109 3/4 A. 110 P.

LIÈGE, LE 9 MARS.

Depuis la publication de la circulaire épiscopale contre la Franche Maçonnerie, le Courrier de la Meuse n'a pas cessé d'attaquer cette institution, et de déverser l'outrage sur tous les citoyens indistinctement qui en font partie. Après avoir tenté de soulever, contre eux, le fanatisme brutal des masses, en les signalant comme des renégats et des impies, il appelle aujourd'hui sur eux les châtimens du pouvoir, en les déclarant traitres à la patrie et aux institutions politiques fondées par la révolution. Tant de haine étonne et indigné, et l'on ne pourrait jamais s'expliquer un semblable acharnement, si l'on ne savait que le parti dont le Courrier est l'organe, ne pardonne jamais, à ses adversaires, le tort de combattre, par la raison, ses principes et ses doctrines.

Pour avoir le droit de crier à l'oppression, le Courrier imagine des accusations absurdes, et cherche à faire croire que l'état est aujourd'hui livré à un pouvoir occulte, entièrement hostile aux intérêts politiques et religieux de la nation. — La Maçonnerie s'efforce, selon lui, de s'emparer de l'instruction. — Entendons-nous bien. Usant du droit qui est garanti à tous les citoyens de proposer librement leurs opinions, les libéraux, qui font partie de cette association, cherchent, il est vrai, à répandre l'instruction parmi le peuple, afin de faciliter à chacun l'intelligence de ses droits et de ses devoirs; mais ils n'aspirent à aucun monopole, ils ne demandent aucune protection spéciale pour leurs opinions, ils ne réclament aucune mesure restrictive de la liberté de l'enseignement et de la presse. Ils ne font donc, en agissant ainsi, que ce que les catholiques font à leur tour, et, à moins de vouloir confisquer la liberté à son profit, le Courrier ne saurait raisonnablement et constitutionnellement en faire un crime aux libéraux. — La Maçonnerie cherche à occuper les emplois publics! — Les libéraux croient avoir, à l'exercice des fonctions publiques, les mêmes droits que les catholiques, et par conséquent il est très naturel de voir qu'ils sollicitent, eux aussi, des places dans les différentes branches de l'administration de l'état. La seule question à examiner, quand ils se présentent, est celle de savoir si, par leur patriotisme et leurs talents, ils sont dignes de la confiance du gouvernement, et capables de remplir l'emploi qu'ils demandent. Quand leurs titres reposent sur l'accomplissement de cette double condition, on ne saurait, sans injustice, en méconnaître la validité, et dès lors, s'ils sont préférés, on ne saurait en faire un reproche au pouvoir. — La Maçonnerie travaille activement à la réforme électorale! — Mais le parti du Courrier ne travaille-t-il pas plus activement encore contre la réforme? Nous ne lui en faisons pas un crime; qu'il emploie tous les moyens raisonnables et légaux pour défendre le système actuellement en vigueur et pour conserver la prépondérance qu'il a acquise; mais d'un autre côté qu'il permette aussi à l'opinion contraire de se développer et de se propager librement. La tolérance l'ordonne et la constitution l'exige.

Le Courrier prétend que la Franc Maçonnerie est considé-

sieurs fois. La nuit était sombre, point de témoins, un yatagan était là, je me suis dit: ce sont deux gicours, Mahomet me bénira! et je les ai tués. J'ai pris le cheval du major; une heure plus tard, je respirai l'air de la liberté.

D. Ou as-tu été depuis ce temps? — R. Dans un pays qui n'appartient pas à ton czar.

D. Qu'as-tu fait enfin depuis ce moment, brigand? — R. Cela ne te regarde pas; épargne-toi au reste les menaces, car je ne te réponds plus.

Ici le capitaine Isprawnik avoue qu'il faut forcément recourir à la douceur pour obtenir les aveux de cet homme, et que cette considération le soustrait au châtiement que méritent ses paroles insolentes; puis il reprend ainsi l'interrogatoire : « Eh bien! dis, quand es-tu arrivé à Kazan, et qu'y as-tu fait? — J'y suis arrivé l'an 1836, dans le mois d'octobre; je suis entré dans la maison de Noussiram Bey; j'avais de l'or et des pierres précieuses; un sultan n'avait pas de plus beaux diamans.

D. Ou t'étais-tu procuré ces diamans? — R. Cela ne te regarde pas. Ce n'est pas sur le territoire russe que je les ai acquis. Ecoute, si tu veux mon histoire, car ma langue et mon cœur éprouvent le besoin de parler.

« Noussiram Bey était dans la chambre avec la belle Fazry... As-tu vu ses yeux noirs comme le jais, et plus brillans que le soleil? as-tu vu ses cheveux, plus noirs et plus luisans que le plumage du lisant corbeau? as-tu entendu le doux murmure de sa voix caressante? Si tu la connais, tu sais si elle est digne d'être adorée comme une houri, comme la propre fille de Mahomet. Moi, je l'aimais, et elle m'aimait aussi. N'étais-je pas plus heureux alors que ton czar! Lorsque j'en parlai, Noussiram Bey ne me reconnut pas; mais Fazry me reconnut aussitôt, quoique mon visage fut bien changé. J'étais parti au printemps de mon âge, esclave infortuné! je revenais dans l'été de ma vie, riche, fier, comme il convient à un khan des Tartares! « Kara Aly, s'écria-t-elle en s'élançant dans mes bras, je t'ai gardé ma foi, je t'ai attendu toujours. »

Noussiram Bey se leva alors. « Noussiram Bey, lui dis-je en le regardant, face à terre devant ton maître! face à terre en présence de ton souverain! Tiens, voilà de l'or. » Et je lui jetai une poignée d'or et de diamans. « Garde ma fortune, j'emmené avec moi Fazry. Val nous sommes quittes. » Pour toute réponse, il siffla, saisit son sabre, et se jeta sur moi, de parais les coups sans l'attaquer; mais lorsque ses deux fils entrèrent, il fallut bien repousser la mort par la mort. Mahomet me favorisait! Dieu l'a voulu, ils sont tombés tous trois sous mes coups!

Fazry, dès le premier moment du combat s'était évanouie; je la saisis entre mes bras pour l'entraîner hors de ce lieu de carnage. En sortant de la maison, je rencontrai deux domestiques du bey. Mousroum était mon ancien camarade, Nadir mon ennemi. Au premier, je dis: « Mousroum, à cheval, et viens avec moi! » Au second je donnai un coup de yatagan, il expira; et chargé de mon précieux fardeau, je partis avec Mousroum, nous dirigeant vers la caverne de Mostapha-Iblis. — Demande à Fazry si elle a été heureuse!... Et en prononçant ces derniers mots, le brigand vorsa d'abondantes larmes.



ré comme le moyen le plus sûr d'arriver aux faveurs gouvernementales. Nous défions le Courrier de prouver que, dans la collation des emplois publics, un ministre quelconque ait jamais eu égard à des certificats maçonniques, ou à des recommandations faites de la part d'une loge. — Mais les frères soutiennent les frères. — Justement comme les catholiques soutiennent les catholiques. De quel droit voudriez-vous empêcher des libéraux de s'appuyer les uns les autres? Oui, s'ils employaient des manœuvres frauduleuses pour parvenir à leur but, s'ils appelaient la calomnie au secours de leur ambition, vous auriez raison de les blâmer, et l'opinion publique flétrirait, à son tour, une semblable conduite. Mais est-ce ainsi qu'ils en agissent? Vous n'osiez pas le soutenir, et si vous l'osiez, nous vous sommerions encore de fournir la preuve.

Le Courrier voit un grand nombre de fonctionnaires publics, user, dit-il, de tout l'ascendant que leur donnent leurs emplois pour faire de la propagande maçonnique. — Nous voyons, nous, à notre tour, beaucoup de fonctionnaires faire de la propagande catholique. Les libéraux leur en veulent-ils pour cela? Non; un fonctionnaire est un citoyen comme un autre; la constitution garantit, à tous, l'exercice de la liberté de conscience et d'opinion. De quel droit donc encore voudriez-vous lui enlever cette faculté? Si en usait pour renverser le gouvernement dont il tient son mandat, pour déverser l'outrage sur le roi, sur ses ministres, sur les administrations publiques, je conçois que le gouvernement aurait raison de le renvoyer de ses services, de le destituer; mais prétendre à un fonctionnaire, dont le patriotisme est connu, dont le talent n'est point contesté, dont la probité est intacte, est indigne de conserver sa place, parce que ses opinions religieuses et même politiques diffèrent de celles d'une majorité quelconque, c'est vouloir exercer, sur les consciences, un despotisme qui sera repoussé et combattu par tous les hommes éclairés.

Aujourd'hui, le parti du Courrier de la Meuse voudrait jouer le même rôle, dans l'état, que le protestantisme, sous le roi Guillaume. Il veut organiser l'oppression des consciences au nom d'un catholicisme ultra montain dont il s'honore d'être un des plus fervens adeptes, et si l'on était tenté d'en douter, qu'on se rappelle la protestation de soumission filiale du Courrier à l'encyclique du pape, et qu'on lise ce manifeste en faveur de la tyrannie et de l'oppression.

La liberté de la presse, sans laquelle aucun des défenseurs que l'Eglise compte dans les journaux belges ne pourrait élever la voix en sa faveur, y est qualifiée de liberté funeste et dont on ne saurait avoir assez d'horreur; la liberté de conscience, au nom de laquelle ces journaux blâment la conduite du gouvernement prussien, et revendiquent avec O'Connell l'émancipation complète de l'Irlande, y est condamnée en termes non moins formels. De la source infecte de l'indifférentisme, découle, dit le pape, cette maxime absurde et erronée qu'il faut assurer et garantir à chacun la liberté de conscience. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions, qui se répand au loin, pour le malheur de la société, quelques-uns répétant, avec une extrême impudence, qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. Telles sont les doctrines de Rome. Tel est l'ultra-montanisme dont le Courrier se déclare le partisan, par sa soumission ouverte à toutes les décisions du souverain pontife.

Maintenant, quelles sont les opinions professées par les Francs-Maçons? Qu'on ouvre la Constitution belge et on les y trouvera formulées en toutes lettres. Liberté d'opinion, liberté de conscience, liberté de la presse. Est-il étonnant, après cela, que le Courrier de la Meuse, qui se proclame catholique ultra montain, fasse la guerre aux Francs-Maçons? Malgré cette différence bien caractérisée, le Courrier a trouvé l'art d'intervertir les rôles. Les bons patriotes, ce sont les ca-

tholiques, dit-il, et les mauvais patriotes ce sont les Francs-Maçons. Pourquoi cela? — Parce que ces derniers travaillent au renversement du système qui nous régit. — Mais le système qui nous régit est celui qui est établi par la constitution; c'est celui de la liberté en tout et pour tous; c'est celui de l'égalité des droits et des devoirs; c'est celui de la séparation du pouvoir spirituel et temporel. Or, c'est aussi là le système des Francs-Maçons. Et vous prétendez qu'ils travaillent à le renverser! C'est absurde! Mais ce n'est pas, il s'en faut de beaucoup, le système des catholiques ultra montains. L'encyclique est leur loi fondamentale; les doctrines de Rome, voilà leurs doctrines. Or, nous venons de voir qu'elles sont diamétralement opposées aux principes consacrés par notre constitution et par le système qu'elle a établi. Qui donc a intérêt à renverser ce système? Dans quels rangs se trouvent donc les patriotes les plus purs et les plus sincères? Nous prions le Courrier de la Meuse de répondre à cet argument.

Arrêtés royaux du 28 février.

Le sieur Fumière (Michel Joseph), ingénieur de deuxième classe des Ponts et chaussées en service dans la province du Hainaut, est promu à la première classe de son grade.

Un arrêté royal du 5 mars, accorde, aux termes de l'article 87 de l'arrêté royal du 25 septembre 1818, à la dame de Thier (Éléonore-Marguerite-Joseph), veuve du sieur Sauveur (Toussaint-Dieudonné), en son vivant professeur émérite à l'Université de Liège, une pension annuelle et viagère de 2,116 francs.

Des arrêtés royaux du même jour autorisent : La fabrique de l'église de St-Pholien, à accepter le legs d'une somme de seize mille francs, qui lui est fait par le sieur de Donné de Grand-Aaz (Hubert-André-Joseph).

La fabrique de l'église de Ste-Marguerite, à Liège, à accepter le legs, fait à cette église par feu le sieur de Donné de Grand-Aaz (Hubert-André-Joseph), d'une somme de 9000 fr.

La commission administrative du séminaire épiscopal de Liège, à accepter pour et au nom dudit séminaire, le legs qui lui est fait, à titre gratuit, par feu le sieur de Donné de Grand-Aaz (Hubert-André-Jos.), d'une somme de 30,000 fr.

La fabrique de l'église de St. Nicolas, à Liège, à accepter l'offre qui lui est faite, par la dame Deblier (C.), née Baret, de verser dans la caisse de cette administration une somme de 5000 fr., à la charge, par elle, de faire célébrer, tous les jeudis, dans ladite église, une messe en l'honneur du St. Sacrement.

Liège, le 6 mars 1838.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, En publiant dans le dernier numéro de votre journal un extrait du rapport sur les universités de l'état, présenté par M. le ministre de l'intérieur à la chambre des représentants dans sa séance du 9 février, vous avez émis quelques considérations générales sur la situation actuelle de ces établissements.

Mais permettez-moi, Messieurs les rédacteurs, de vous faire observer que votre article contient plusieurs erreurs, et que la situation de ces universités n'est pas aussi alarmante que vous semblez le croire.

Vous dites que ces deux universités ont perdu, dans le courant de l'année dernière, 107 élèves; cela n'est pas exact; (1) voici des faits qui le prouvent :

Au mois d'août 1837, c'est à dire à la fin de l'année académique, les universités de Gand et de Liège comptaient ensemble 684 élèves, et celle de Liège en avait à elle seule 394.

En présentant son rapport le 9 février dernier, M. le ministre de l'intérieur annonça que ces deux établissements ne possédaient que 577 élèves, savoir : 317 à Liège et 260 à Gand. Mais ce tableau ne donne que le chiffre des étudiants inscrits depuis le mois d'octobre jusqu'au 28 novembre 1837. Or, ce nombre est aujourd'hui de 340 à Liège, et il est probable qu'il s'est accru à Gand dans des proportions analogues; il est même permis d'espérer qu'il sera, au mois d'août prochain, tout aussi considérable que l'année dernière à la même époque; car il nous arrive tous les jours de nouveaux élèves.

D'après le rapport que M. le ministre de l'intérieur a fait le 8 février

(1) Cette inexactitude ne doit pas être attribuée au Politique. Le chiffre qu'il a donné est extrait du rapport de M. le ministre tel qu'il a été analysé par l'Indépendant.

Trois des brigands arrêtés dans la caverne du diable, Kendjibek, âgé de 26 ans, Mumag de 24, et Suharin de 20, sont des Kajsak Kirgis, déserteurs du 10e régiment des cosaques d'Oural. Ils disent qu'ayant été envoyés pour dépister Kara Aly et faits prisonniers par celui-ci, ils ont consenti à le servir. Leurs dispositions, sur le surplus, sont semblables à celle de Mousroum.

Ywan Rubtchenko, âgé de 23 ans, cosaques d'Oural du 10e régiment est de la même catégorie que les trois précédents, et sa déclaration est identique. Mais il assure que de temps à temps le Kara Kirgis (Kirgis noirs, indépendants), venait voir Kara Aly, et que ce dernier s'absentait pendant des dizaines de jours. Kara Aly confronté avec Ywan Rubtchenko nie tout, et alors celui-ci est saisi d'une telle frayeur qu'il n'ose répéter sa déposition, qu'au reste les autres accusés ne confirment pas.

Interrogatoire de Fazry.

Fazry est une femme d'une rare beauté; ses traits prononcés, ses longs cheveux noirs, ses yeux d'une inexprimable expression, son teint un peu olivâtre donnent à l'ensemble de sa physionomie un aspect imposant que font ressortir encore sa douleur et son abattement. Elle est âgée de vingt ans, et professe la religion mahométane.

Le capitaine Isprawnick procède ainsi à son interrogatoire : « Fazry, pourquoi avez-vous suivi l'assassin de votre père et de vos frères? »

Fazry répond, en fondant en larmes, qu'elle ignorait l'événement de leur mort; puis, relevant fièrement la tête : « Si je l'avais su, ajouta-t-elle, je serais restée encore avec Kara Aly, il est si beau, si grand! Je l'aimai tant. Je l'aime encore. Oh! mon père, mes frères, pardonnez-moi! » Et elle verse des larmes.

Le capitaine : Et où avez-vous été pendant ce temps? Fazry : Dans le château souterrain des ancêtres royaux de Kara Aly. Il n'y avait pas de riches appartements comme chez mon père, mais j'y voyais chaque jour Kara Aly.

Le capitaine : Connaissez-vous les brigandages de Kara Aly? Fazry : Lui, brigand! c'est un mensonge. Il faisait la guerre à ses ennemis.

Le capitaine : Avez-vous vu ses sujets? Fazry : La femme d'un khan ne s'abaisse pas à regarder ses sujets. Je ne voyais que les cinq serviteurs qui sont vos prisonniers de guerre.

Le capitaine : Savez-vous où sont les trésors de Kara Aly? Fazry : La femme d'un khan ne s'embarrasse guère des trésors de son mari. Il ne lui manque jamais rien. Laissez-moi voir mon mari, mon maître, et vous verrez que je serai heureuse.

On ne peut obtenir aucune révélation de Fazry, et l'entrevue avec Kara Aly lui est refusée.

Les interrogatoires de différents habitans joints à ceux des accusés n'ont amené aucune découverte. Il faut croire que Kara Aly n'a pas eu plus de complices, et que les habitans du district de Zarajek et du gouvernement de Kazan n'ont eu aucune relation avec lui et sa bande.

Le 10 décembre 1837, ville Zarajek. Signé Szatof, capitaine isprawnik. Trzof, assesseur. Joukof, secrétaire.

1837 à la chambre des représentants sur les deux Universités de l'Etat, celle de Liège comptait au mois d'août 1836, c'est à dire, à la fin de la première année scolaire depuis sa réorganisation, 372 élèves. Aujourd'hui, quoique nous soyons à peine entrés dans le second semestre de l'année académique 1837-38, elle en compte déjà 340 et j'ai la certitude que ce nombre s'élèvera avant les grandes vacances à 380.

Les deux rapports présentés en 1837 et 1838 par M. le ministre de l'intérieur sur les deux universités de l'état prouvent qu'elles comptaient, au mois d'août 1836, 662 élèves, tandis qu'un an plus tard elles en comptaient 684; ainsi, au lieu d'avoir perdu l'année dernière 107 élèves, elles en ont au contraire gagné 22.

Du reste, ainsi que l'a fort bien fait observer M. le ministre de l'intérieur, si le nombre des étudiants qui fréquentent les Universités, est aujourd'hui comme avant la révolution à peu près de 1200, il ne faut pas oublier qu'avant 1830 il n'y avait en Belgique, pour se partager tous ces élèves, que trois Universités et trois Universités qui jouissaient d'un privilège exclusif et d'un monopole incontestable, tandis qu'ils doivent maintenant se répartir entre quatre établissements d'enseignement supérieur.

D'ailleurs, l'école militaire, l'école vétérinaire de Bruxelles et celle de Liège, l'école centrale d'industrie et de commerce et l'école des mines du Hainaut, ont nécessairement attiré vers elles beaucoup de jeunes gens, qui, avant la création de ces différentes institutions, se seraient rendus à l'une ou à l'autre de nos Universités.

Il n'est donc pas surprenant après cela que les Universités de l'Etat aient aujourd'hui moins d'élèves qu'elles n'en avaient il y a quelques années. Mais je ne pense pas qu'il y ait eu, comme vous le dites, de désertion; car, quant à l'Université de Liège, si elle a fait, depuis le mois d'août dernier des pertes assez sensibles, c'est uniquement parce qu'un grand nombre de ses élèves ont, à cette époque, subi l'examen de docteur et terminé leurs études. Vous avez vous-mêmes, Messieurs les rédacteurs, fait remarquer avec raison que c'est notre Université qui, en 1837, a compté, devant le jury, le plus d'admissions, et certes ce fait est bien honorable pour les Universités de l'Etat.

Les intérêts pécuniaires des professeurs ont sans doute beaucoup souffert depuis quelques années et le projet de loi sur les pensions est de nature à les alarmer, et, s'il était adopté tel qu'il est, à compromettre leur avenir. Mais le roi, lors de son dernier séjour à Liège et à Gand, a manifesté hautement l'intention d'améliorer le sort du corps enseignant et l'on peut espérer que M. le ministre de l'intérieur défendra devant les chambres les droits acquis des professeurs aux pensions qui leur étaient allouées par le règlement de 1816.

Quant au matériel, ceux qui ont connu la Bibliothèque et les diverses collections des Universités de l'Etat avant leur réorganisation et qui viennent maintenant les visiter, sont à même d'apprécier les effets de la constante sollicitude du gouvernement, et peuvent assurer qu'il n'a rien négligé pour leur accroissement.

Vous parlez de relâchement parmi les élèves; de relâchement dans la fréquentation de certains cours, oui, j'en conviens, il y en a et il était impossible, sous l'empire d'une liberté d'enseignement presque illimitée qu'il n'y en eût point. Mais dans les mœurs, je vous garantis sur l'honneur qu'il n'y a point de relâchement, (2) et que la conduite morale de nos élèves est au moins aussi bonne que celle des étudiants qui se rendaient à l'Université avant la révolution. J'en appelle à vos souvenirs, Messieurs les rédacteurs, et je vous demande si la vie universitaire n'était pas infiniment plus tumultueuse il y a dix ans qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Toutefois je suis loin de prétendre que l'organisation des universités de l'état ne laisse rien à désirer; j'avouerai même que la loi sur l'enseignement supérieur m'a toujours paru, sous plusieurs rapports, déficiente et incomplète; mais je puis en même temps affirmer que M. le ministre de l'intérieur ne cesse de donner à ces établissements des preuves non équivoques d'un zèle éclairé et d'une active sollicitude; il a pris, au mois de décembre dernier, lors de la discussion de son budget, l'engagement de remédier au mal et de corriger les abus, dont l'expérience aura constaté l'existence; cet engagement, il le tiendra bientôt et le projet de loi qu'il prépare en ce moment répondra, n'en doutez point, aux vœux de tous les amis sincères de l'instruction publique; car il veut, ainsi que le roi, assurer aux universités qu'il a organisées en 1835, un brillant et glorieux avenir; il sait mieux que personne, pour me servir des expressions de l'Indépendant, combien il importe au pays, à sa tranquillité, à sa prospérité même, que le gouvernement, médiateur entre tous les partis, conserve et renle les florissantes et prospères des universités qui n'ont véritablement d'autre drapeau que celui de la science, d'autre but que celui de former des hommes propres à rendre à la société les services qu'elle attend d'eux.

Veillez, Messieurs les rédacteurs, insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal, et agréer mes civilités bien sincères. Un professeur de l'Université de Liège.

(2) Nous n'avons pas dit qu'il existe un relâchement dans les mœurs; nous avons dit seulement que le relâchement, dans la discipline universitaire, pourrait conduire à un relâchement dans les mœurs, si l'on ne se hâta de rendre les études plus régulières et plus fortes.

L'instruction ainsi complétée.

Une commission du tribunal criminel de Kazan fut envoyée pour en vérifier l'exactitude; après quoi le tribunal prononça, le 24 décembre 1837, l'arrêt qui domme :

Kara Aly à cent coups de knout (3), Mousroum Kendjibek, Mnmai, Saharin et Iwan Rubtchenko, chacun à vingt cinq coups de knout, et tous aux travaux de mines, en Sibérie, à perpétuité. Fazry, déclarée innocente, fut immédiatement mise en liberté et rendue à sa famille.

Le 4 janvier de cette année, le cheval (kobiltza) qui sert d'appareil pour le supplice du knout, était dressé de bonne heure sur la grande place de Kazan, et toute la population de la ville, grosse de celle des environs voisins, et mêmes des peuplades du fond des montagnes, se pressait curieuse et agitée sur cet immense espace où dominait du haut de l'échafaud le bourreau armé de son knout, et assisté de trois aides pris parmi l'ignoble classe des tucars de chiens (hitzel).

A dix heures du matin, au milieu du murmure d'impatience et d'anxiété qui précède toujours un tragique spectacle, les six condamnés furent amenés.

Kara Aly s'avancait le premier, la tête haute, l'œil fier et la démarche assurée. Dépouillé de ses vêtements par l'exécuteur, il se laissa, sans faire un geste, sans dire un mot, attacher sur le fatal chevalet, et bientôt le bourreau commença à le frapper de ce terrible knout, composé de lanières de cuir, terminées à l'extrémité par un crochet de fer acéré. Kara Aly ne poussa pas un seul cri, ne laissa pas échapper un seul soupir, tandis que le bourreau frappait en n'interrompant ses coups que pour boire de larges rasades d'eau de vie. Cent coups furent ainsi comptés par la foule effrayée de l'impassibilité surhumaine du patient.

Puis on détacha Kara Aly du chevalet; mais le bourreau ne tenait plus entre ses mains qu'un cadavre.

Le brigand avait exhalé son dernier soupir.

Ses cinq complices reçurent ensuite vingt cinq coups de knout chacun, sans qu'aucun proférât une plainte comme si l'exemple de leur chef les eût exaltés; puis le corps meurtri, tous furent transportés à l'hôpital, d'où, s'ils sont guéris, on les dirigera vers Neretchynsk (mêmes du gouvernement).

Ainsi finit l'affaire de Kara Aly, sans que les fouilles faites à la caverne de Mustapha-le-Disble aient pu, depuis, avoir aucun résultat.

Quant à Fazry, elle est demeurée, depuis, plongée dans un délire qui dégénère bientôt en folie. L'assesseur Trzof a été récompensé de son zèle et de son succès par la décoration de l'ordre de Sainte-Anne.

(Gazette des Tribunaux de Paris.)

(3) On pourrait s'étonner de ne pas voir la peine de mort prononcée contre de tels criminels; mais en vertu d'une ukase de l'impératrice Elisabeth Petrovna, la peine de mort a été abolie en Russie (les cas de conspiration et délits politiques exceptés). Les juges ne prononcent donc même pour les crimes les plus avérés, que la peine du knout; mais le nombre de coups spécifiés au jugement, la nature de l'instrument du supplice et la manière d'appliquer ce châtiment, ne laissent aucun doute sur le résultat mortel de l'exécution.

D. Qu'as-tu fait depuis lors? — R. Les guerriers m'arrivaient, et je faisais la guerre à ton czar.

D. Tu as assassiné trois officiers, deux employés et dix soldats? — R. Oui, tu dis vrai. Je les ai tous de ma propre main; ton czar se servait de ses soldats pour assassiner les miens: aujourd'hui il triomphe et moi je suis détroné.

Le capitaine. Tu pillais, tu volais, tu mettais à rançon les habitans du pays.

Kara Aly. Je pillais, oui; il me fallait des provisions, des habits, de l'or; ils en avaient, et moi je n'en avais pas. Quant aux vols tu as menti, Kara Aly ne sait pas voler; il sait donner la mort et piller, car c'est l'affaire d'un guerrier, khan!

Le capitaine donne lecture à Kara Aly des vols commis par sa bande, et dont nous omettons la nomenclature comme offrant peu d'intérêt. Ce sont des pillages de maisons, des vols sur la grande route, à main armée, etc., etc. Kara Aly avoue tout, et déclare en être seul l'auteur. Lorsque le capitaine arrive au rapport de Tiedor-Trazof, Kara Aly sourit. « Je me suis amusé pendant quatre mois, dit-il, aux dépens de ce héros qui me cherchait. Je me suis trouvé avec lui pendant plusieurs fois; c'est lui qui un jour dans un cabaret avait raconté qu'il avait 17,000 roubles; je me suis moqué de ce peloton; mais je le reconnais aujourd'hui: de proverbe est vrai qui dit: Ne méprise pas une chevaille, elle te peut faire du mal. Trazof a aujourd'hui sa revanche, et nous sommes quittes, je ne lui garde pas rancune.

Le capitaine. De combien d'hommes a été composée la bande? Kara Aly. Des cinq qui ont été arrêtés; j'étais le sixième.

Le capitaine. As-tu eu des relations avec les habitans du pays? Kara Aly. Non.

Le capitaine. Où as-tu caché tes trésors? Kara Aly. Je ne te le dirai pas. Un jour tu verras que mon héritier employera bien l'héritage que je lui laisse. — Ici se termine l'interrogatoire; elle capitaine Isprawnick ajoute (n. note) : « La douceur, ni les menaces, ni les privations, ni la correction n'ont pu obtenir d'autres aveux. »

Signé, JOUKOF, secrétaire.

Résumé de l'interrogatoire de Mousroum.

Mousroum est un tartare plus âgé de deux ans que Kara Aly; il a été au service de Nousiram Bey. Il avoue avoir suivi Kara Aly, avoir participé aux vols, pillages, etc. Mais il dit que lorsqu'il s'agissait de donner la mort, Kara Aly se chargeait lui-même de l'affaire. Il raconte que la bande regardait Kara Aly comme véritable khan et Fazry comme sa femme. Une parfaite intelligence régnait entre les amans, et Fazry n'a jamais rien su de la mort de son père et de ses frères, non plus que dans quel pays elle se trouvait. Kara Aly lui disait que son père et ses frères vivaient à Kazan, et qu'elle était, elle, au milieu des montagnes de Tigris-Taj. Aucun brigand n'a osé la tirer d'encreur, car Kara Aly avait un bon yatagan et une main prompte à punir. Mousroum est d'accord avec Kara Aly sur le nombre des brigands; il soutient également qu'il n'ont pas eu de relations avec les habitans et assure que l'argent et le trésor n'étaient connus que du chef. Il a soutenu constamment cette déclaration.



ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 7 MARS.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 4 hommes, 4 femmes, savoir :

Laurent Paques, âgé de 75 ans, maçon, sur la Fontaine, veuf d'Agnes Louvrièr. — Jean Vile, âgé de 68 ans, journalier, derrière les Potiers, veuf d'Elisabeth Gausuin. — Charles Melchior-Balthasar Albert, âgé de 48 ans, propriétaire, rue Chaussée-des-Proz, époux de Marie Catherine-Rosalie Sauvage. — Alexis-Joseph Galère, âgé de 37 ans, journalier, rue St.-Eloy, époux de Marie-Joseph Flamend. — Marie-Anne-Joseph Xhencumont, âgée de 81 ans, rentière, rue Puits-en-Sock. — Anne-Marie Werson, âgée de 78 ans, journalière, rue Vert-Bois, veuve de Théodore Dupont. — Marie-Jeanne-Joseph Manjean, âgée de 69 ans, sans profession, faubourg Ste-Walburge, veuve en secondes nocces de Waltère Dargent. — Marie-Joseph Gardesalle, âgée de 37 ans, journalière, rue de la Botte.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi, 9, à 6 heures, 8me. représentation du 2me. mois d'abonnement, CASANOVA, vaudeville en trois actes. — Le CHAIEF, opéra comique en un acte. — RENAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.

Lundi, la 1re. représentation de la reprise de la JUIVE.

COMMISSION MEDICALE-PROVINCIALE.

Les examens trimestriels ordinaires s'ouvriront le lundi 2 avril 1838. MM. les candidats sont priés de se faire inscrire d'avance chez M. le docteur SAUVEUR.

Liège, le 7 mars 1838.

Le secrétaire, G. HAUZEUR.

ANNONCES.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON, située à St-Gilles, vis-à-vis de l'église, cotée 1145, avec cour, fournil et un jardin de deux verges entouré de murs. S'adresser à M<sup>e</sup> Dusart, notaire, à Liège. 595

A LOUER, pour être occupée de suite, UNE BONNE FERME, à 1 1/2 lieue de la ville, contenant environ douze hectares de jardin, prairie, cotillage, terre et houblonnière de première classe. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire, à Liège. 592

Mme. BEAUJEAN BAYET, RUE VINAVE D'ILE, N. 606, demande DEUX PREMIÈRES Demoiselles DE MAGASIN AU FAIT DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS. Au même n<sup>o</sup>, BEAUX APPARTEMENTS GARNIS OU NON GARNIS, A LOUER, avec grand salon, etc. 336

VENTE

D'UNE

MAISON A EQUIPAGE.

TRÈS AVANTAGEUSEMENT SITUÉE.

LUNDI 19 MARS 1838, A 10 HEURES DU MATIN,

M. Louis DEJAER, légiste, en sa qualité de curateur à la succession vacante de M. DE DONNEA DE GRANDAAZ, vendra aux enchères publiques, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, à Liège, rue Mont-St. Martin, n. 607, et par le ministère de M<sup>e</sup> Philippe SERVAIS, notaire en la même ville, à ce commis par délégation de justice :

UNE MAISON SPACIEUSE,

Située à Liège, Place St Jean en-Isle, cotée 809,

Ayant Porte Cochère, Remise, Écurie, Pompe, avant-Cour et beau Jardin.

Cette propriété présente une surface de 660 mètres et se trouve dans une des localités, les plus agréables, comme les plus recherchées de la ville.

Elle est à voir, tous les jours, les dimanches exceptés, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

S'adresser en l'étude du notaire, dépositaire des titres, ou bien en celle de M. DEJAER, Place Ste-Claire, à Liège. 337

1 fr. 25c. Dictionnaire relié, 1 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANCAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

LA CRÉOSOTE BILLARD

CONTRE LES

MAUX DE DENTS,

enlève à l'instant la douleur de dent la plus vive et guérit radicalement la carie. Prix : 2 fr. le flacon. Pharmaciens dépositaires, Froidbise, rue Pont d'He, 831, à Liège, Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve.

ASSURANCE CONTRE INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N<sup>o</sup> 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 144

Salle de la Société d'Emulation

GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné jeudi 15 mars 1838, par L. Henchenne, professeur au Conservatoire royal de Musique.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture des Chaperons Blancs, par Auber.
2<sup>o</sup> Fantaisie pour le cor, par Gallay, exécuté par M. Alp. Massart, élève du Conservatoire.
3<sup>o</sup> Romances chantées par M. Berton.
4<sup>o</sup> Grand solo pour la flûte sur des mélodies allemandes, arrangé et exécuté par L. Henchenne.
5<sup>o</sup> Le Fou, scène de Clapissou, chantée par M. Herrmann.
6<sup>o</sup> Grandes variations à quatre mains pour le piano sur une marche de Guillaume Tell, par M. Hertz, exécutées par MM. Massart, frères.
7<sup>o</sup> Air d'Anna Bolena de Donizetti, chanté par Madame St Ange.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture des Huguenots, par Meyerbeer.
2<sup>o</sup> Variations pour le basson, exécutées par M. Christophe, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire.
3<sup>o</sup> Les Brigands, romance de Madame de Bériot-Malibran, chantée par Madame St Ange.
4<sup>o</sup> Les Chaperons Blancs, air varié pour la flûte, par Tulou, exécuté par L. Henchenne.
5<sup>o</sup> La part du Diable, scène de Clapissou, chantée par M. Herrmann.
6<sup>o</sup> Marche finale de la Symphonie en ut mineur de Beethoven.
On commencera à six heures.
Prix d'entrée 3 francs. — Le bureau sera ouvert à 4 heures.

imprimerie et librairie de Riga.

SOUS PRESSE POUR PARAÎTRE TRÈS-PROCHAINEMENT,

AMPUTATIONS,

DANS LA

CONTIGUITÉ DES MEMBRES,

PAR M. LE DOCTEUR PHILIPS.

1 vol in 8<sup>o</sup>, avec 16 planches in-folio. — Prix : 6 francs.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE

DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.

LE SEUL DÉPOT pour Liège, est chez GILLON NOSSENT, rue du Pont d'He, n<sup>o</sup> 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M<sup>e</sup> BOTOT, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

BOURSES.

PARIS, LE 7 MARS.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., etc.

LONDRES, LE 6 MARS.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C. D., etc.

AMSTERDAM, LE 6 MARS.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, etc.

ANVERS, LE 8 MARS.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. diff., etc.

CHANGES.

Table with 3 columns: Location, Rate, and another location. Includes items like Amst., c. jours, Rotterdam, Idem, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS, DU 8 MARS 1838.

L'actif espagnol a été assez ferme aujourd'hui, ouvert 18 3/8 7/16 et reste 18 1/2 cours au comptant. Primes à un mois 18 1/2 dont 1 p. c. papier. Les courtes primes très recherchées. Actions de la Banque Comm. d'Anvers ouv. 109 1/2 et reste 109 1/4 cours. Brésiliens 75 3/4 A. au comptant. Primes à 2 mois 77 1/2 dont 2 cours. — On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 8 MARS.

Large table with multiple columns: FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, CHANGES, ACTIONS INDUSTRIELLES. Includes various financial instruments and their prices.

VIENNE, LE 28 FÉVRIER.

Métalliques, 106 1/2. — Actions de la Banque, 1445 1/2.

PLAGE D'ANVERS, LE 8 MARS.

Café. — Sans affaires marquant à citer aujourd'hui dans cette fête. Coton. — Ainsi qu'on s'y attendait généralement, les arrivages ont rendu beaucoup d'activité à ce laineage. Les deux premiers chargements entrés, le Veona avec 751 balles Georgie et l'Enroy avec 750 balles Virginie ont été traités aujourd'hui en bloc. Les prix de ces opérations ne sont pas exactement connus jusqu'à présent. Miel. — Cet article, fort calme depuis quelque temps, vient de donner lieu à quelques affaires assez marquant. On a réalisé environ 250 barriques miel de la Havane, à prix qui sont tenus secrets. Riz. — Il s'est traité aujourd'hui environ 125 tes. Caroline nouv., entrés ces jours derniers, dans les prix de f. 15 à 15 1/4 et 25 barriques Caroline anglaise à f. 15 1/4. Sucre brut. — Les ventes d'hier et d'aujourd'hui se composent de 2400 nattes Manille brun de f. 15 à 15 1/8 pavillon étranger, et 120 caisses Havane blond à f. 20 1/2, pay. national.

MARCHÉ DE LIEGE DU 8 MARS 1838.

Table with 2 columns: Commodity, Price. Includes items like Froment, l'hectolitre, Seigle.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.